



RECOMMANDATION ET PRINCIPES DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

En 1991, quatre commissaires autochtones et trois commissaires non autochtones ont été chargés d'étudier les problèmes qui se posaient dans les collectivités autochtones et ils devaient soumettre leurs conclusions au gouvernement canadien. Pour ce faire, cette Commission a tenu 178 jours d'audiences publiques, a rendu visite à 96 collectivités à travers le Canada, a consulté des dizaines d'experts, a commandé des quantités d'études, etc. Par la suite, cinq rapports ont été publiés en 1996 et quelques-uns de ces rapports contiennent plus de 700 pages. Les recommandations et les principes suivants sont tirés du volume 3, pages 585 et 617 et ils concernent la réussite scolaire chez les Premières Nations.

Afin de s'assurer de la réussite des Premières nations dans les établissements, il faut des ingrédients spécifiques. *La Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones recommande les éléments suivants:*

- a) Un climat accueillant pour les étudiants autochtones ;
- b) Un contenu et des perspectives autochtones dans les cours offerts dans les diverses disciplines ;
- c) Des études et des programmes autochtones intégrés aux programmes généraux de l'établissement et inclus dans le budget de base de celui-ci ;
- d) La nomination d'autochtones aux conseils des gouverneurs ;
- e) Des conseils autochtones chargés de conseiller le président de l'établissement ;
- f) Le recrutement actif d'étudiants autochtones ;
- g) Des politiques d'inscription qui encouragent les candidats autochtones à se présenter ;
- h) Des locaux où les étudiants autochtones peuvent se réunir ;
- i) Des associations d'étudiants autochtones ;
- j) Le recrutement de professeurs autochtones ;
- k) Des services de soutien pour l'orientation scolaire et personnelle assurés par des conseillers d'orientation autochtones ;
- l) La sensibilisation du corps professoral et du personnel aux différences culturelles.

Des programmes efficaces (p. 617)

Il faut faire preuve d'imagination pour offrir des services de formation et d'éducation. *Selon la Commission, il y a des principes qui, lorsqu'ils sont appliqués à la conception des programmes, peuvent contribuer à leur succès.*

- Les autochtones sont au centre des décisions ;
- Les programmes répondant aux besoins et aux priorités des autochtones ;
- Les programmes tiennent compte des perspectives et des méthodologies autochtones ;
- Les programmes créent les conditions nécessaires à la participation des autochtones ;
- Les programmes mettent l'accent sur les formules de partenariat et sur la compréhension mutuelle ;
- Les programmes trouvent des moyens originaux de surmonter les obstacles.

Source : Commission Royale sur les peuples autochtones (CRPA). (1996). *Volume 3. Vers un ressourcement.* Ottawa: Ministre des Approvisionnement et Services du Canada. Groupe Communication Canada Édition. [Document en ligne] : http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071213002508/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/si49_f.html